

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Nassandres sur Risle

INVITATION - RÉUNION PUBLIQUE n°1

Madame, Monsieur,

Par délibération, le Conseil Municipal a décidé le 15 janvier 2025, d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) afin :

- ✧ De se doter d'un document d'urbanisme unique : à ce jour, les 4 communes historiques possèdent toujours leurs 2 Cartes Communales (Carsix – Perriers la Campagne) et leurs 2 Plans Locaux d'Urbanisme (Fontaine la Sorêt – Nassandres) ;
- ✧ De maîtriser l'aménagement du territoire communal ;
- ✧ D'uniformiser la réglementation de l'aménagement du territoire ;
- ✧ D'être en conformité et / ou compatibilité avec la législation et les réglementations en vigueur.

A ce titre, nous vous convions à **la première réunion publique** qui se tiendra le **Mardi 24 novembre 2026, à 18h00, dans la salle polyvalente Pierre David** – 33, rue Joliot Curie 27550 NASSANDRES SUR RISLE.

Le thème abordé sera la présentation du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le diagnostic d'un PLU est une étape essentielle dans le processus d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Il permet d'évaluer le territoire en termes d'urbanisme, d'environnement, de démographie et d'économie. Ce diagnostic aide à identifier les besoins en logements, à évaluer la qualité des infrastructures et à préserver les espaces naturels sensibles. Il est également utilisé pour définir les orientations stratégiques à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les objectifs à long terme en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et de développement économique.

Comptant sur votre présence.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos **sincères salutations**.

Le Maire,

Marc BARON

